

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00301 Numéro SIREN : 804 629 327 Nom ou dénomination : AYAUDAR

Ce dépôt a été enregistré le 05/11/2019 sous le numéro de dépôt B2019/010607

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISÈRE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/010607**
n° de gestion : **2015B00301**
n° SIREN : **804 629 327 RCS Romans**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Romans sur Isère certifie avoir procédé le 05/11/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

AYAUDAR - Société par actions simplifiée
5 impasse Les Beney 26120 Peyrus -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



803110

10607

DEPOSE AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE ROMANS LE

04 NOV. 2019

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS AYAUDAR</u>				Néant ☐			
Adresse de l'entreprise <u>5 Impasse les Beneys 26120 PEYRUS</u>							
Numéro SIRET* <u>8 0 4 6 2 9 3 2 7 0 0 0 1 1</u>							
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>12</u>				Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
				Exercice N clos le <u>31/12/2018</u>			
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2		
					Net 3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012			
		Autres*	014	016			
	Immobilitisations corporelles*		028	89 052	030	87 187	1 864
	Immobilitisations financières* (1)		040	2 533 981	042		2 533 981
	Total I (5)		044	2 623 033	048	87 187	2 535 845
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052			
		Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	7 200	070	7 200	
		Autres* (3)	072	624 551	074	624 551	
	Valeurs mobilières de placement		080	1 246 161	082	1 246 161	
	Disponibilités		084	413 891	086	413 891	
	Charges constatées d'avance *		092	094			
	Total II		096	2 291 804	098	2 291 804	
Total général (I + II)		110	4 914 837	112	87 187	4 827 649	
PASSIF				Exercice N NET 1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	4 739 250		
	Écarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126			
	Réserves réglementées*			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)			131			
	Report à nouveau			134	(295 572)		
	Résultat de l'exercice			136	(113 432)		
	Provisions réglementées			140			
	Total I			142	4 330 245		
Provisions pour risques et charges			Total II				
			154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	5 309		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)			169	743)		
Produits constatés d'avance			174				
Total III			176	497 404			
Total général (I + II + III)			180	4 827 649			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Cegid Group

Documents fiscaux

2 **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** DGFIP N° 2033-B 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A des du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS AYAUDAR		Néant ☐			
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31/12/2018			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209	210		
	Production vendue	{ biens services*	et livraisons intracommunautaires	215	214		
				217	218		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)			222		
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230	6 000	
	Total des produits d'exploitation hors T V A (I)				232	22 000	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240		
	Autres charges externes*	(dont crédit bail - mobilier - immobilier)			242	28 425	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)			243	6 344	
	Rémunérations du personnel*				250	61 386	
	Charges sociales (cf renvoi 380)				252	23 423	
	Dotations aux amortissements*				254	22 211	
	Dotations aux provisions				256		
Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259	260		262	515	
Total des charges d'exploitation (II)				264	142 306		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(120 306)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)			280	6 922	
	Produits exceptionnels	(IV)			290		
	Charges financières	(V)			294	3	
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	347	348		(VI)	300
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)			306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(113 432)		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col 1, le déficit comptable col 2		312	314	113 432	
Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
	Amortissements excédentaires (art 39-4 C G I) et autres amortissements non déductibles				318	18 625	
	Provisions non déductibles*				322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033 not)				324	5 049	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	20 889	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D)	249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		ZFU-TE (44 octies et octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexes A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990		
	ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art 44 sexdecies)			992			
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346		350	65 504	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col 1 Déficit col 2				352	354	134 328
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière				356		
	Déficits antérieurs reportables *	198 124	dont imputés sur le résultat		360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col 1 Déficit col 2				370	372	134 328	

Cepid Group

**ETAT ANNEXE à : 2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE
DE L'EXERCICE (en liste)**

B - RESULTAT FISCAL

[illegible]

SAS AYAUDAR
5 Impasse les BENEYS
26120 PEYRUS

(ligne 1 à 1)

Divers à déduire

[illegible]

E.C.V.D.

Cabinet d'Expertise Comptable
du Val de Drôme

Audit

Conseil en Entreprise

Expertise Comptable

Ressources Humaines / Paie



VINGT
SI Cabinet Partenaire
Groupe Vingt-Six

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Grégory MASSART', written over a horizontal line.

Grégory MASSART
Expert Comptable

Bureau de Chabeuil :
ZA La Grue
1 Impasse Charles Garnier
26120 Chabeuil
Tel. : 04 75.59.23.77
chabeuil@ec-valdedrome.com

Bureau de Crest :
7 Rue du Lieutenant Prunet
26400 CREST
Tel. : 04.75 43.12.53
crest@ec-valdedrome.com

Société d'Expertise Comptable
inscrite au tableau de l'Ordre
des Experts Comptables de
la Région de Lyon

COMPTES ANNUELS 2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

SAS AYAUDAR
5 Impasse les Beney
26120 PEYRUS

Sommaire

Comptes annuels	1
Annexe aux comptes annuels	2
Documents fiscaux	11

Comptes annuels

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AYAUDAR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 4 827 650 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 113 433 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	84 404			84 404
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 649			4 649
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	89 052			89 052
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	2 533 981			2 533 981
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	2 533 981			2 533 981
ACTIF IMMOBILISE	2 623 033			2 623 033

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-par du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SARL FRYAN 26120 CHATEAUDOUBLE			98,75	
SCEA A. BARNASSON 26120 CHATEAUDOUBLE			87,31	
SAS BIO-WATT 26120 PEYRUS			50,29	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

En date du 25 juillet 2016, il a été acquis, lors d'une opération d'augmentation de capital, 633 parts sociales de la SCEA A.BARNASSON, pour un montant total de 1139400 euros.

En date du 2 août 2016, il a été acquis, lors d'une opération d'augmentation de capital, 10666 parts sociales de la SARL FRYAN, pour un montant total de 639960 euros.

En date du 21 juillet 2016, il a été décidé une prise de participation dans la SAS BIOWATT pour un montant total de 288000 euros.

En date du 29 novembre 2017, il a été acquis, des titres de la société BIO WATT pour un montant de 32000 euros.

En date du 29 décembre 2017, il a été décidé une prise de participation dans la SAS BIO WATT pour un montant de 22000 euros lors d'une opération d'augmentation de capital.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	62 013	21 101		83 114
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 963	1 111		4 074
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	64 976	22 212		87 188
ACTIF IMMOBILISE	64 976	22 212		87 188

Notes sur le bilan

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 631 752 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	7 200	7 200	
Autres	624 552	624 552	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	631 752	631 752	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 497 405 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 309	5 309		
Dettes fiscales et sociales	16 952	16 952		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	475 144	475 144		
Produits constatés d'avance				
Total	497 405	497 405		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	744			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 744 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	4 356
Etat - autres charges à payer	5 791
Total	10 147

Notes sur le compte de résultat

AYAUDAR
Société par actions simplifiée
au capital de 4 739 250 euros
Siège social : 5 Impasse Les Beneys, 26120 PEYRUS
804 629 327 RCS ROMANS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 OCTOBRE 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 décembre 2018

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à -113 432,52 euros en intégralité au compte "report à nouveau".

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 OCTOBRE 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Yolande BARNASSON



In Extenso

In Extenso Audit

ZAC de Briffaut Est
37 avenue Jean Monnet
26000 VALENCE

Tél : 04 75 58 74 01
Fax : 04 75 58 17 87
www.inextenso.fr

AYAUDAR

Société par Actions Simplifiée

5 Impasse les Beney
26120 PEYRUS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

AYAUDAR

Société par Actions Simplifiée

5 Impasse les Beneys

26120 PEYRUS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux associés de la société AYAUDAR

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AYAUDAR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Jean-François BOUSQUET
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

III. Justifications des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on

Jean-François BOUSQUET
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Valence, le 22 Octobre 2019

Le commissaire aux comptes

In Extenso Audit

Jean François BOUSQUET

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
* CAPITAL SOUSCRIT NON APP				
* ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	89 052	87 188	1 864	24 076
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	2 533 981		2 533 981	2 533 981
Total	2 623 033	87 188	2 535 845	2 558 057
* ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	7 200		7 200	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	726		726	4 809
Autres créances	623 826		623 826	250 039
Divers				
Valeurs mobilières de placement	1 246 161		1 246 161	1 636 731
Disponibilités	413 892		413 892	308 190
Total	2 291 804		2 291 804	2 199 769
* COMPTES DE REGULARISATI				
Total				
TOTAL ACTIF	4 914 838	87 188	4 827 650	4 757 826

Jean-François BOUSQUET
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
<i>* CAPITAUX PROPRES</i>		
Capital social ou individuel	4 739 250	4 739 250
Report à nouveau	-295 572	-142 784
Résultat de l'exercice	-113 433	-152 789
Total	4 330 245	4 443 678
<i>* AUTRES FONDS PROPRES</i>		
Total		
<i>* PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</i>		
Total		
<i>* DETTES</i>		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	475 144	239 545
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 309	5 921
Personnel		33 325
Organismes sociaux	9 781	29 581
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 380	
Autres dettes fiscales et sociales	5 791	5 776
Total	497 405	314 149
TOTAL DU PASSIF	4 827 650	4 757 826

Soldes Intermédiaires de Gestion

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation relative (montant)
VENTES & PRODUCTION H.T.	16 000	100,00	16 000	100,00	
MARGE COMMERCIALE					
Production vendue	16 000	100,00	16 000	100,00	
Production de l'exercice	16 000	100,00	16 000	100,00	
Total Conso. Matière et sous-traitance					
MARGE BRUTE GLOBALE	16 000	100,00	16 000	100,00	
Autres achats et charges externes	28 425	177,66	30 661	191,63	-2 235
VALEUR AJOUTEE	-12 425	-77,66	-14 661	-91,63	2 235
Impôts, taxes et versements assimilés	6 344	39,65	4 621	28,88	1 723
Charges de personnel	84 810	530,06	129 945	812,16	-45 136
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATIO	-103 579	-647,37	-149 227	-932,67	45 648
Reprises s/ charges et Transferts	6 000	37,50	6 915	43,22	-915
Autres produits					
Dotations aux amortissements et provision	22 212	138,82	22 599	141,25	-388
Autres charges	516	3,22	-10	-0,06	526
RESULTAT D'EXPLOITATION	-120 307	-751,92	-164 902	NS	44 595
Produits financiers	6 922	43,26	12 563	78,52	-5 641
Charges financières	4	0,02			4
Résultat financier	6 918	43,24	12 563	78,52	-5 645
RESULTAT COURANT AVANT IMP	-113 388	-708,68	-152 339	-952,12	38 950
Charges exceptionnelles	44	0,28	450	2,81	-406
Résultat exceptionnel	-44	-0,28	-450	-2,81	406
RESULTAT DE L'EXERCICE	-113 433	-708,95	-152 789	-954,93	39 356

Jean-François BOUSQUET
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AYAUDAR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 4 827 650 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 113 433 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Jean-François BOUSQUET

Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Jean-François BOUSQUET
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	84 404			84 404
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 649			4 649
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	89 052			89 052
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	2 533 981			2 533 981
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	2 533 981			2 533 981
ACTIF IMMOBILISE	2 623 033			2 623 033

Jean-François BOUSQUET
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que l capital)	Quote-par du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SARL FRYAN 26120 CHATEAUDOUBLE	1 053 180	-330 384	98,75	-81 376
SCEA A. BARNASSON 26120 CHATEAUDOUBLE	1 319 400	-272 137	87,31	54 951
SAS BIO-WATT 26120 PEYRUS	680 000	-81 804	50,29	-69 900
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

En date du 25 juillet 2016, il a été acquis, lors d'une opération d'augmentation de capital, 633 parts sociales de la SCEA A.BARNASSON, pour un montant total de 1139400 euros.

En date du 2 aout 2016, il a été acquis, lors d'une opération d'augmentation de capital, 10666 parts sociales de la SARL FRYAN, pour un montant total de 639960 euros.

En date du 21 juillet 2016, il a été décidé une prise de participation dans la SAS BLOWATT pour un montant total de 288000 euros.

En date du 29 novembre 2017, il a été acquis, des titres de la société BIO WATT pour un montant de 32000 euros.

En date du 29 décembre 2017, il a été décidé une prise de participation dans la SAS BIO WATT pour un montant de 22000 euros lors d'une opération d'augmentation de capital.

Jean-François BOUSQUET
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	62 013	21 101		83 114
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 963	1 111		4 074
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	64 976	22 212		87 188
ACTIF IMMOBILISE	64 976	22 212		87 188

Jean-François BOUSQUET
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 631 752 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	7 200	7 200	
Autres	624 552	624 552	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	631 752	631 752	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Jean-François BOUSQUET
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 497 405 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 309	5 309		
Dettes fiscales et sociales	16 952	16 952		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	475 144	475 144		
Produits constatés d'avance				
Total	497 405	497 405		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	744			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 744 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	4 356
Etat - autres charges à payer	5 791
Total	10 147

Jean-François BOUSQUET
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes